

# République Française

## Département de l'Yonne

### PROCES - VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Convocation du 25 octobre 2024

Sous la présidence de : Franck LAROCHE, Maire,  
Membres : Louis ALEKSANDROSKI, adjoint  
Sabine ALEKSANDROSKI, Jean-Marc BAILLY,  
Virginie BEAUCOURT, Maxime DAL DEGAN, Sylvain JACQUINOT,  
Christophe MILCENT, Marjorie MOLUSSON conseillers municipaux.  
Absente excusée : Nathalie OUDIN (pouvoir à Maxime DAL DEGAN),  
Absent non excusé : Firmin MAURICE

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.*

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024,
- Nomination du secrétaire de séance,
- Embauche d'un adjoint d'animation,
- Budget Principal – Décision modificative n° 2,
- Création d'un poste de secrétaire générale de mairie,
- Questions et information diverses.

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Monsieur Christophe MILCENT pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **Délibération n° 36/2024** **Embauche d'un adjoint d'animation**

Monsieur le Maire fait part au conseil que suite à la délibération n° 34/2024 portant création d'un poste d'adjoint d'animation, la vacance de poste a été publiée sur le site emploi territorial. Une seule candidature a été reçue, celle de Madame Angéline MORANDI en poste sur cet emploi depuis 2018.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'embaucher Madame Angéline MORANDI en tant que contractuel à compter du 04 novembre 2024 pour une durée d'un an renouvelable,

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat.

**Délibération n° 37/2024**  
**Budget Principal – Décision modificative n° 2**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une demande a été déposée auprès du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne pour le passage en LED de l'éclairage public avec télégestion. La demande a été acceptée et les travaux seront réalisés en 2025. Le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne a émis à l'encontre de la commune un titre d'un montant de 29 297,68 euros correspondant à l'acompte de 50 % du montant HT des travaux comme le stipule la convention financière. Il convient donc de procéder à un virement de crédit afin de régler cet acompte.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** le virement de la somme de 29 298 € du compte 2318 au compte 2041582.

**Délibération n° 38/2024**  
**Création d'un poste de secrétaire générale de mairie**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs,

Le maire informe l'assemblée, que, compte tenu du départ en retraite de la secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 il convient de procéder à son remplacement,

Le maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, de créer un emploi permanent de secrétaire générale de mairie à temps non complet à raison de 28 heures par semaine pour assurer le secrétariat de la mairie.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie B au grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- Le motif invoqué : emploi de secrétaire générale de mairie des communes de moins de 3 500 habitants,
- Le niveau de recrutement : débutant ou expérience professionnelle dans le domaine,
- Le niveau de rémunération de l'emploi créé : catégorie B, 2<sup>ème</sup> grade, indice brut 401 – indice majoré 376.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ADOPTE** la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures par semaine, à compter du 02 janvier 2025 et selon les modalités décrites ci-dessus,

**ADOPTE** le tableau des effectifs modifié en annexe,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025,

**AUTORISE** le maire à signer le contrat de cas échéant.

Comptes-rendus des commissions :

- Madame Sabine Aleksandroski, responsable de la commission décoration, fleurissement fait part que le comité des Villes et Villages fleuris a décidé d'octroyer sa première fleur à la commune. La remise des récompenses aura lieu à Dijon le 27 novembre prochain. Pour 2025 il est envisagé de repenser le fleurissement du pâtis et la plantation d'une haie le long du Serein. Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a été contacté pour l'aménagement du cimetière.

Questions et informations diverses

- Les invitations pour le repas des séniors vont être distribuées prochainement. La clôture des inscriptions est fixée au 22 novembre 2024. Passé cette date aucune inscription ne sera prise en compte.
- La clôture de l'aire de jeux des enfants à l'aire de Saint Vincent sera remplacée par l'agent communal.
- Les travaux de sécurisation des entrées du villages devraient débuter le 12 novembre 2024 pour une durée de 2 à 3 semaines. Le Conseil Départemental a octroyé à la commune une subvention au titre des amendes de police d'un montant de 13 919,00 € soit 39,80 % sur un montant de dépense subventionnable de 34 972,00 €.
- Le logement du 2 rue du Prieuré est vacant. Il ne sera remis à la location qu'au 1<sup>er</sup> février 2025 après quelques travaux. Il a été entièrement lessivé. La pièce principale doit être repeinte et un linoléum posé sur le carrelage qui présente de nombreuses fissures. L'évier et le meuble vont être changés. Des devis vont être sollicités.
- Les travaux isolations du logement de la boulangerie ont débuté. Les huisseries ont été remplacées. L'isolation des murs et l'installation d'une pompe à chaleur seront réalisées en 2025.
- Quant aux travaux d'isolation de la salle des fêtes, ils seront réalisés en 2025.
- Les vœux du maire auront lieu le samedi 04 janvier 2025.
- Le secrétariat de mairie sera fermé du 24 décembre 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.